



Le mardi 21 Mars 2023



**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT**

SÉANCE DU 21 MARS 2023 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Mars 2023

Présents : Gilles **Avakian**, Yvette **Bellier**, Charles **Brès**, Patrick **Brès**, Sandra **Mathieu**.

Excusés : Christian **Roggero** (procuration à Patrick **Brès**)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Sandra **Mathieu**.



Délibération 8 – 2023 : Vote des taxes 2023

Le maire fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelle pour l'année 2022 et informe son conseil qu'il est nécessaire de fixer les taux pour l'année 2023. Il rappelle les taux d'imposition de 2022:

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

Fixe les taux d'imposition comme suit :

- Taxe Foncière (bâti) : 21,12 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 92,30 %
- Taxe d'habitation : 19.25 %

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

*Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.*